

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 20 octobre 2020

Date de convocation : 12 octobre 2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Christophe BAILLET	excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	présent
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	présente
CHÂTEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	absente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	présente
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	présent
	Suppléante	Sabrina GAUGUERY-PASCAL	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	absent
	Suppléant	Patrick BAUCHÉ	absent
SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	excusé
	Suppléante	Valérie GERBAUD	excusée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	absente
	Suppléant	Patrick BOURBON	absent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	excusé
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	présente
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FEGUE	présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	présente
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Mélanie CHAPUIS	absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 1	Michel BLONDEAU	excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
CHÂTEAUROUX 3	Marc FLEURET	excusé
LEVROUX	Éric VAN REMOORTERE	absent
SAINT GAULTIER	Lydie LACOU	présente

Membres en exercice	37
Membres présents	26
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Nicolas THOMAS donne pouvoir à Xavier ELBAZ	1
Membres ayant pris part aux votes	28

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

INVITÉS (ÉES)		
Kaltoum BENMANSOUR	CRCVL	absente
Gérard NICAUD	CRCVL	absent
Hélène NIEUL	ERCVL 36	présente
Corinne JOUHANNEAU	ERCVL 36	présente
Caroline GAUTHIER-PERRAT	CCVIB	absente
Alexis CHOUTET	Châteauroux Métropole	absent
Isabelle HANNEQUART	Conseil de Développement	présente
Serge LACOT	Conseil municipal de Niherne	présent
Christelle GERMAIN	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Viviana BENARD-GILLET	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt le mardi vingt octobre à dix-huit heures à Niherne sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le président a remercié Monsieur Bruno MARDELLE, maire de Niherne, ainsi que les membres du conseil municipal, pour l'accueil du Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Il a salué la présence de Madame Corinne JOUHANNEAU, directrice depuis le 1^{er} septembre dernier, de l'Espace Région Centre Val de Loire pour le département de l'Indre.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 mars 2020
 - Point n° 2 : approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 septembre 2020
 - Point n° 3 : approbation des délégations du président
 - Point n° 4 : approbation des délégations des vice-présidents
 - Point n° 5 : approbation des délégations des membres du bureau
 - Point n° 6 : indemnités de fonction du président et des vice-présidents
 - Point n° 7 : désignation de représentants du PCVI au sein de divers organismes extérieurs et comités de suivi
 - Point n° 8 : approbation de la composition du Comité de Programmation LEADER
 - Point n° 9 : Débat d'Orientations Budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires
 - Point n° 10 : TVB : validation de la 7^{ème} opération « Voulez-vous planter des haies? »
 - Point n° 11 : TVB : information sur le programme des sessions thématiques de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques de gestion différenciée des espaces
 - Point n° 12 : PAT : présentation du diagnostic agricole et alimentaire des territoires du PCVI et du PNR Brenne
 - Point n° 13 : instauration du télétravail
 - Point n° 14 : renouvellement du contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires
 - Point n° 15 : adhésion à l'association Adéfibois
 - Point n° 16 : questions diverses
- Procès-verbal du Comité syndical du 20 octobre 2020

Point n°1 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 5 mars 2020.

(Délibération CS 20-10-01)

Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 8 septembre 2020

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 8 septembre 2020.

(Délibération CS 20-10-02)

Point n°3 : approbation des délégations du président

Il a été proposé de déléguer au président les compétences suivantes :

1°) de charger le président jusqu'à la fin de son mandat, par la délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

En matière de finances et de comptabilité publique :

- Les désaffectations et réaffectations de crédits au sein d'un même chapitre.
- La signature des titres et mandats par voie dématérialisée.
- La création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat dans le cadre des imputations budgétaires et la fixation des modalités de fonctionnement de ces règles.
- L'approbation des mandats spéciaux.
- La signature des courriers et des conventions par voie dématérialisée.
- La signature des demandes de subventions au profit de la structure.
- La signature des conventions de partenariat à titre gracieux.
- La signature des conventions auprès de prestataires.
- La mobilisation annuelle d'une ligne de trésorerie dans la limite de 150 000 euros.

En matière de commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres après décision du Comité syndical sur l'opportunité de la commande publique et après validation par les membres du Bureau syndical du choix du ou des prestataires ; ainsi que les avenants.
- La signature des conventions de groupement de commandes.

En matière d'assurance :

- La passation des contrats d'assurances et tout acte d'exécution.
- L'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.

En matière de gestion administrative :

- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour remplacer les fonctionnaires momentanément indisponibles.
- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour les postes de chargé de mission après décision du Comité syndical.
- Procéder aux remboursements de frais au personnel et collaborateurs occasionnels, sur présentation d'un justificatif d'une dépense dont le principe est validé par la structure préalablement à sa réalisation.
- Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les structures bénéficiaires.
- La signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle ainsi que tout acte y afférent.
- La signature des baux.
- La décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 500 euros.
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En matière d'urbanisme :

- La délivrance d'avis inhérents au SCoT après avis des membres du Bureau syndical.
- La participation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

En matière d'action en justice :

- La décision d'intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou de défendre la structure dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense y compris en intervention volontaire en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

2°) De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions soient exécutées par les vice-présidents.

3°) Rappelle que le président pourra inviter le Comité syndical à se prononcer sur le rattachement d'une question à sa compétence ainsi que le vote de celle-ci.

4°) Rappelle que lors de chaque réunion du Pays, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et les vice-présidents par délégation du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les délégations de compétences au président.

(Délibération CS 20-10-03)

Point n°4 : approbation des délégations des vice-présidents

Il a été proposé de déléguer aux vice-présidents les compétences suivantes :

- Nicolas THOMAS, 1^{er} vice-président : attractivité, cadre de vie et Indre à Vélo
- Gil AVEROUS, 2^{ème} vice-président : projet alimentaire territorial et démocratie participative
- Régis BLANCHET, 3^{ème} vice-président : économie et politiques contractuelles
- Jean PINIER, 4^{ème} vice-président : environnement, biodiversité et Natura 2000

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les délégations de compétences aux vice-présidents.

(Délibération CS 20-10-04)

Point n°5 : approbation des délégations des membres du bureau

Il a été proposé de déléguer aux membres du bureau les compétences suivantes :

- rendre un avis sur les dossiers présentés dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024,
- préparer le bilan à mi-parcours du CRST (1^{er} semestre 2021),
- préparer les futures politiques contractuelles,
- émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT. A ce titre, quand les délais de saisine le permettent, il est consulté, entre autres, sur les procédures d'élaboration, de révision ou de modification de POS, PLU, cartes communales, PLH, plan de mobilité, Commission Départementale d'Aménagement Commercial, etc.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les délégations de compétences aux membres du bureau.

(Délibération CS 20-10-05)

Point n°6 : indemnités de fonction du président et vice-présidents

Les indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des syndicats mixtes ouverts sont régis par les articles L.5211-12, R.5211-4 pour les dispositions générales et R.5723-1 du CGCT.

INDEMNITES MAXIMALES AU 1er JANVIER 2019						
Population	Président			Vice-présidents		
	% de l'IB 1027	Montant des indemnités		% de l'IB 1027	Montant des indemnités	
		Mensuelles	Annuelles		Mensuelles	Annuelles
de 50 000 à 99 999 habitants	14,77%	574,46 €	6 893,57 €	5,91%	229,86 €	2 758,36 €

Suite à l'installation du nouveau Comité syndical, il est proposé d'attribuer à compter du 8 septembre 2020 :

- au président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre une indemnité au taux maximum de l'indice 1027 pour la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants soit 14,77 %,
- aux vice-présidents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre une indemnité au taux maximum de l'indice 1027 pour la strate de population de 50 000 à 99 999 habitants soit 5,91 %.

Les dépenses d'indemnités de fonction seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour les exercices 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les indemnités de fonction destinées au président et aux vice-présidents.

(Délibération CS 20-10-06)

Point n°7 : désignation de représentants du PCVI au sein de divers organismes extérieurs et comités de suivi

Il a été proposé de désigner des membres pour représenter le Pays au sein des organismes extérieurs et comités de suivi suivants :

- A2i : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant)
- Initiative Indre : Jean PINIER (titulaire) et Régis BLANCHET (suppléant)
- Association des producteurs fermiers du Pays Castelroussin (APFPC) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Gil AVEROUS (suppléant)
- Cagette & Fourchette : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Gil AVEROUS (suppléant)
- Fer Val de l'Indre : Christophe VANDAELE (titulaire) et Bruno MARDELLE (suppléant)
- Comité national d'action sociale (CNAS) : Luc DELLA-VALLE (titulaire)
- A3P : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant)
- AdéfiBois : Patrice BOIRON (titulaire) et Michel GEORJON (suppléant)
- Comité de suivi TVB : Jean PINIER, Jean-Michel FORT, Patrice BOIRON et Jacques HUARD DE VERNEUIL
- Comité de programmation LEADER : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Régis BLANCHET (suppléant)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la désignation de ces représentants du syndicat mixte au sein de divers organismes extérieurs et comités de suivi.

(Délibération CS 20-10-07)

Point n°8 : approbation de la composition du Comité de Programmation LEADER

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre anime et gère depuis 2015 un programme LEADER. Le Comité de Programmation est l'organe décisionnel du Groupe d'Acteurs Locaux (GAL). Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie locale du programme LEADER et dispose d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets. La composition du Comité de Programmation est le reflet de la stratégie et des enjeux du territoire, il regroupe des partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie. Le rôle du Comité de Programmation est de mettre en œuvre et de faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire. Il est aussi garant de la sélection des projets en validant une procédure de sélection claire, transparente, non discriminatoire et prévenant les conflits d'intérêts.

Il a été proposé d'approuver la composition du Comité de Programmation LEADER :

Collège public		
Patrice BOIRON	Membre titulaire	CCVIB
Claude NIVET	Membre suppléant	CCVIB
Nicolas THOMAS	Membre titulaire	CCVIB
Bruno MARDELLE	Membre suppléant	CCVIB
Catherine DUPONT	Membre titulaire	Châteauroux Métropole
Chantal MONJOINT	Membre suppléant	Châteauroux Métropole
Jean-Michel FORT	Membre titulaire	Châteauroux Métropole
Jean PINIER	Membre suppléant	Châteauroux Métropole
Luc DELLA-VALLE	Membre titulaire	Pays Castelroussin Val de l'Indre
Régis BLANCHET	Membre suppléant	Pays Castelroussin Val de l'Indre

Collège privé		
Robert CHAZE	Membre titulaire	Chambre d'agriculture de l'Indre
Nicolas PAILLOUX	Membre suppléant	Chambre d'agriculture de l'Indre
Rémy FAURE	Membre titulaire	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Bertrand LARDEAU	Membre suppléant	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Sylvie TOCANIER	Membre titulaire	Conseil de développement castelroussin
Sylvain FRAS	Membre suppléant	Conseil de développement castelroussin

Marie-Christine HAOND-BONNIEU	Membre titulaire	Conseil de développement castelroussin
Michaël JOURDAIN	Membre suppléant	Conseil de développement castelroussin
Dominique POTHEVIN	Membre titulaire	Conseil de développement castelroussin
Jean-François FILY	Membre suppléant	Conseil de développement castelroussin
Valérie GIQUEL	Membre titulaire	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
Gérard GENICHON	Membre suppléant	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
Danièle DESPAX	Membre titulaire	Fédération des Organisations Laïques de l'Indre
Jean-Claude SALADIN	Membre suppléant	Fédération des Organisations Laïques de l'Indre

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la composition du Comité de Programmation LEADER.

(Délibération CS 20-10-08)

Concernant la programmation LEADER, Madame Viviana BENARD-GILLET a apporté des informations relatives à l'organisation d'une webconférence le 9 octobre dernier par la Région Centre Val de Loire sur la construction du volet régional du Plan Stratégique National de la prochaine PAC.

Point n°9 : Débat d'Orientations Budgétaires par l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires

Monsieur Luc DELLA-VALLE a parcouru oralement, en séance, le Rapport d'Orientations Budgétaires après avoir rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la structure et de mettre en perspective des orientations fixées au profit du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le BP 2021 sera examiné et soumis au vote lors du Comité syndical du 8 décembre prochain.

Le ROB du syndicat mixte décline :

- Le contexte de la structure
- Une rétrospective des finances et des ressources humaines sur la période 2017-2019
- Une analyse prospective pour 2021

Le budget du Pays Castelroussin Val de l'Indre est subordonné aux contraintes suivantes :

- des recettes limitées (maintien du taux de cotisation auprès des EPCI et de la participation du Conseil départemental),
- un décalage calendaire des actions entre les dépenses réelles et les recettes associées (subventions),
- des délais des autorités de gestion non maîtrisés (retard d'instruction, lourdeur administrative, défaut de lisibilité de la date de versement des subventions avec un délai de paiement pouvant atteindre deux ans).

A ce jour, le Pays attend le versement de 98 900,00 euros de subventions (LEADER et DREAL) pour des opérations 2018 et 2019.

Le contexte sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19 a également des incidences sur les orientations budgétaires 2021 ; des subventions prévues initialement en 2020 ne pouvant être versées en raison du report des actions sur l'année à venir.

Pour 2021, le budget adoptera la même ligne de conduite que l'exercice actuel 2020 :

- ajustement optimal des dépenses et
- subventionnement systématique des actions portées par le syndicat mixte.

Les dépenses de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, les différentes opérations menées par le syndicat mixte proposées au budget primitif 2021 sont déclinées comme suit :

➤ Trame verte et bleue

Dans le cadre de l'animation du programme d'actions prioritaires de la trame verte et bleue, les actions démarrées et non finalisées en 2020 se poursuivront jusqu'en avril 2021, date de fin du financement de l'animation (CRST et LEADER).

Poursuite des actions engagées en 2020 :

- Finalisation de la deuxième opération « et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise » démarrée en 2019. L'accompagnement se poursuivra en 2021 avec la mise en place des actions d'entretien et de gestion ainsi que la réalisation de plusieurs supports de communication. Les entreprises concernées sont : GRT Gaz, CPP France, PGA, Start 36 (CCI), Dalkia, Esat Aidaphi (ateliers des Fadeaux) et Métrovali.
- Report sur 2021, en raison du confinement et du contexte sanitaire, d'une partie du deuxième programme des sessions de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques de gestion raisonnée des espaces.

Perspectives 2021 :

- Accompagnement individuel des communes pour intégrer davantage les enjeux liés à la biodiversité, à l'eau et au réchauffement climatique. Il s'agira de rencontrer les communes et d'échanger autour d'un questionnaire déjà formalisé fléchant les besoins des communes, les projets en cours ou à venir et la question du foncier.
- Organisation du 3^{ème} programme de sessions thématiques de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques de gestion des espaces destinées aux élus et aux agents.
- Organisation de la 8^{ème} opération « Voulez-vous planter des haies ? ».
- Réalisation de supports de communication pour sensibiliser le grand public lors d'évènements organisés sur le territoire sur les thèmes du bocage, des espèces exotiques envahissantes, des mares, etc.
- Incitation et accompagnement des communes à la réalisation d'inventaire d'IBC (Inventaire Biodiversité Communale) et d'initiatives « Territoire Engagé pour la Nature ».
- Veille aux appels à manifestation d'intérêt (Observatoire du bocage ; plan mare ; gestion intégrée des eaux pluviales ; restauration des milieux en particulier pour les communes de la Vallée de l'Indre en lien avec l'actuel projet Plan National d'Actions - PNA).
- Poursuite du travail engagé sur les espèces végétales invasives.

➤ **Natura 2000**

Maître d'ouvrage et animateur du site Natura 2000 Vallée de l'Indre, le Pays a signé, en 2018, une convention de 3 ans permettant la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB).

2021 sera consacrée :

- aux suivis scientifiques et naturalistes ciblés sur deux espèces à savoir les chiroptères (individus estivants) et la Mulette épaisse (recherches ADN et analyse morphologiques) ;
- à la sollicitation de propriétaires privés et publics pour bénéficier de contrats Natura 2000 ;
-
- à la veille d'un nouvel appel à projets PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) permettant à de nouveaux agriculteurs de bénéficier de MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) dans la Vallée de l'Indre ;
- poursuite du projet PNA (Plan National d'Actions) avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne jusqu'en mars 2022 par la réalisation d'inventaires complémentaires et des travaux de restauration à l'échelle des ZNIEFF de la Vallée de l'Indre.

➤ **LEADER**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre anime et gère depuis 2015 un programme LEADER (enveloppe de 800 000 euros) via une convention. Cette dernière prend fin

à la clôture du programme soit au plus tard au 30 juin 2023. Pour sa mise en œuvre, un poste de chargé de mission LEADER a été créé en novembre 2015.

Initialement, la fin de la programmation et de l'engagement des dossiers était fixée au 31 décembre 2020 et la fin des paiements au 30 juin 2023. Compte-tenu de l'état de consommation des crédits LEADER en France, la Commission européenne a autorisé les autorités de gestion, à savoir les Régions, à reporter la date d'engagement des crédits de 2 ans. Désormais, les dernières demandes de subvention devront être conventionnées au plus tard le 31 décembre 2022. La date limite de paiement n'a toutefois pas changé. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a accepté ce report de programmation, par la signature d'un avenant en septembre 2019 ; 90 % de la maquette financière étant alors fléchés. Conformément à l'article 3 de la convention de mise en œuvre du programme LEADER, le Pays devra assurer l'animation et la gestion jusqu'au dernier paiement donc potentiellement jusqu'au 30 juin 2023 ; même si le poste n'est plus subventionné par les fonds européens. Or, à ce jour, le financement du poste est garanti jusqu'à fin 2021 à 80 % dans le cadre de la mesure 19.4 du programme LEADER.

Pour 2021, au regard de la consommation de l'enveloppe (98,9 % fléchés) et du retard dans l'instruction des dossiers (29,6 % payés), le temps dédié au programme LEADER pourrait être ramené à un ½ ETP. Cette diminution permettrait de financer la mission jusqu'en décembre 2022. A noter toutefois, qu'un avenant à la convention tripartite sera obligatoire pour modifier le temps consacré à l'animation-gestion. Dans l'éventualité d'un nouveau programme LEADER, un financement pourrait être possible en 2023 dans le cadre des mesures transitoires (non connues à ce jour). Le ½ ETP dégagé pourrait être ainsi orienté vers l'animation du projet alimentaire territorial.

Dans le cadre d'une coopération avec le Pays Val de Creuse Val d'Anglin, une exposition consacrée aux réalisations LEADER sera proposée en mai 2021 dans le cadre de la campagne « Joli mois de l'Europe ». Pour mémoire, elle était initialement prévue en mai 2020.

➤ **Relocalisation de l'alimentation par un projet alimentaire territorial**

Suite au diagnostic alimentaire et agricole des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Parc Naturel Régional de la Brenne réalisé en 2020, le Pays souhaite s'engager dans un projet alimentaire territorial (PAT). Une enveloppe (animation par un ½ ETP et mise en œuvre d'actions) pourra être mobilisée au titre du dispositif AVOSID et de l'axe emploi et économie (fiche 05-4) du CRST. Une demande de reconnaissance du PAT auprès de la Région Centre-Val de Loire va être engagée en 2021.

➤ **Conseil de développement castelroussin**

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre accompagne le Conseil de développement castelroussin dans ses missions. Une enveloppe sera maintenue pour le paiement de la cotisation auprès de la coordination nationale des conseils de développement, l'organisation d'un séminaire autour de la santé environnementale, des frais de publication et de déplacement pour des séminaires éventuels.

➤ **SCoT**

Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018. Conformément à la réglementation, l'évaluation du document devra être réalisée en 2024. Un suivi des indicateurs (en mode observatoire) est envisagé en 2021 avec le recours à un stagiaire.

Au regard du cadre de référence du CRST, la Région Centre-Val de Loire a dernièrement sollicité le Pays pour la mise à jour de l'étude de stratégie économique datant de 2014. Ce document se doit d'être effectivement en adéquation avec le SCoT révisé et approuvé en 2018. Cette dépense sera à inscrire au budget prévisionnel 2021 et pourra être échelonnée sur l'exercice budgétaire suivant en fonction du montant de l'enveloppe à engager.

➤ **Charges de personnel**

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice 2021 s'articulera autour :

- d'une enveloppe adaptée en cas d'évolution salariale en cours d'année pour les agents (changement d'échelon et avancement de grade) ;
- d'une adaptation possible en raison de la fin de contrat à durée déterminée des 2 contractuels (avril et novembre).

Les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique prévoit que chaque collectivité et établissement doit élaborer des lignes directrices de gestion (LDG) qui formalisent la stratégie pluriannuelle de pilotage de ses ressources humaines. Les LDG portent notamment sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours (avancements de grades et promotions internes).

Préalablement à son adoption par délibération avant le 1^{er} janvier 2021, le projet de lignes directrices devra être soumis pour avis au Comité Technique du Centre de Gestion de l'Indre début décembre. Les LDG du Pays Castelroussin Val de l'Indre seront présentées au Comité syndical du 8 décembre prochain.

L'hypothèse de construction du budget de fonctionnement est de l'ordre de 463 000,00 euros (sans le report des subventions LEADER attendues en 2020 et non versées à ce jour) :

Prospective et estimation des principales dépenses de fonctionnement :

- Actions TVB : 80 320,00 euros
- Prestations naturalistes et scientifiques : 55 000,00 euros
- Actions PAT : 10 000,00 euros
- Conseil de développement castelroussin : 2 000,00 euros
- Charges de personnel : 215 000,00 euros
- Indemnités des élus : 19 000,00 euros
- Dépenses courantes de fonctionnement : 15 000,00 euros
- Location immobilière : 12 000,00 euros
- Dotations aux amortissements : 26 549,83 euros

Les recettes de fonctionnement :

Prospective et estimation des principales recettes de fonctionnement :

- Fonds structurels LEADER : 52 300,00 euros
- DREAL : 60 000,00 euros
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 30 340,00 euros
- Région Centre-Val de Loire : 105 250,00 euros
- EPCI : 188 475,00 euros
- Conseil départemental : 13 340,00 euros
- ADEME : 6 000,00 euros
- Autres participations : 7 200,00 euros

L'investissement

En termes d'investissement, le budget sera modéré et adapté à la structure et aux projets envisagés. L'hypothèse de construction du budget d'investissement est de l'ordre de 57 000,00 euros.

➤ En dépenses, les lignes identifiées sont :

- les immobilisations corporelles (matériel informatique, mobilier, panneaux du GR 46, etc.) ;
- la mise à jour de l'étude de stratégie économique du territoire en lien avec le cadre de référence du CRST et l'approbation du SCoT ;
- les logiciels et licences ;
- des travaux de restauration des habitats dans le cadre du PNA et du DOCOB sur le site Natura 2000 Vallée de l'Indre.

➤ En recettes, les prévisions s'articuleront autour :

- des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la DREAL pour les travaux de restauration des habitats sur le site Natura 2000 Vallée de l'Indre : 30 000 euros ;
- du FCTVA : 256,89 euros ;
- de l'amortissement des immobilisations : 26 549,83 euros.

Le président a précisé que le ROB avait été préalablement approuvé par les membres du Bureau le 6 octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021
- A DEMANDÉ au président de préparer le Budget Primitif 2021.

(Délibération CS 20-10-09)

Point n°10 : TVB : validation de la 7ème opération « Voulez-vous planter des haies ? »

Après avoir rappelé le calendrier de l'opération, Madame Elodie JOLIVEAU a présenté les neufs projets sélectionnés (8 agriculteurs et 1 commune) pour cette 7^{ème} opération :

- M. LIMBERT (Déols) : 910 ml de haies bocagères sur 2 rangs et 0,5 ha de boisement.
- M. Le DU (Buzançais) : 420 ml de haies bocagères sur 2 rangs.
- Mme SHEFLAN (Arthon) : 1 ha de système agroforestier, 231 ml de haies bocagères et fruitières et 100 ml de haies de petits fruits.
- M. PAILLAULT (Buzançais) : 280 ml de haies bocagères sur 2 rangs.
- M. BECHEREAU (Villedieu-sur-Indre) : 290 ml de haies bocagères sur 2 rangs et 210 ml d'alignements d'arbres.
- M. BIAUNIER (Chézelles) : 170 ml de haies bocagères sur 2 rangs et 40 ml de fruitiers d'alignement.
- M. LACHAUD (Déols) : 1 ha de système agroforestier.
- M. GIRAUDON (Déols) : 0,1 ha de système agroforestier et 50 ml d'alignement d'arbres fruitiers.
- Commune de Déols : 0,4 ha de système agroforestier avec pommiers anciens et 141 ml de haies sur 2 rangs ; 1,2 ha de boisement et 266 ml de haies sur 2 rangs.

Trois dossiers de compléments de plants ont été également sélectionnés pour Messieurs FONBAUSTIER (Vouillon), PLAULT (Chézelles) et BROQUET (Etrechet).

Les résultats attendus pour cette opération seront :

- 2,5 km de haies bocagères sur 2 rangs ;
- 1,7 ha de boisement/bosquet ;
- 2,5 ha de systèmes agroforestiers ;
- 210 ml d'alignement d'arbres ;
- 381 ml de haies fruitières avec variétés anciennes.

Le plan de financement a été présenté comme suit :

Dépenses		Recettes	
Plants et fournitures	13 000,86 €	Conseil Régional (CRST)	15 800,00 €
Accompagnement technique – Chambre d'agriculture de l'Indre	6 820,20 €	Chambre d'agriculture de l'Indre	1 364,04 €
		Bénéficiaires	2 600,17 €
		Autofinancement	56,85 €
Total	19 821,06 €	Total	19 821,06 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le plan de financement de l'opération
- A AUTORISÉ le président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional.

(Délibération CS 20-10-10)

Point n°11 : TVB : information sur le programme des sessions thématiques de sensibilisation et de formations aux bonnes pratiques de gestion raisonnée des espaces

Madame Elodie JOLIVEAU a rappelé le programme des sessions de sensibilisation et de formation aux bonnes pratiques destinées aux élus et agents des collectivités pour la fin d'année 2020 mais également jusqu'en juillet 2021 :

⇒ **2020**

Date	Horaire	Lieu	Intitulé	Intervenants
Mardi 3 novembre	9h00 - 12h00 13h30 - 17h00	Saint-Maur	Technique d'entretien et de gestion des haies ; arbres d'alignement et arbres isolés	Chambre d'agriculture de l'Indre Association Indre Nature
Jeudi 3 décembre	9h00 - 12h00	Nihern	Interpréter son document de planification en vigueur	CAUE de l'Indre CDPNE

⇒ **2021**

Date	Intitulé
Mardi 19 janvier	Forêts privées et communales : connaissance et gestion des milieux
Mardi 16 février ou Jeudi 18 février	Entretien et gestion des ripisylves des milieux humides
Jeudi 25 mars	Préserver la ressource en eau et optimiser ses usages au sein de sa commune
Mardi 20 avril ou Jeudi 22 avril	Connaissance et fonctionnement des sols
Jeudi 20 mai	Accompagner les agents communaux vers un protocole simple de suivi de la biodiversité
Jeudi 10 juin	Entretien des espaces publics par éco pâturage
Mardi 6 juillet	Techniques de reconnaissance et de gestion de la flore invasive aquatique et terrestre

Le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A PRIS ACTE des informations relatives à cette programmation.

Point n°12 : PAT : présentation du diagnostic agricole et alimentaire des territoires du PCVI et du PNR Brenne

Madame Viviana BENARD-GILLET a rappelé le contexte du diagnostic agricole et alimentaire réalisé en interne par un service civique de janvier à juillet 2020 (compilation de données et réalisation d'une enquête) et a souligné la réponse du PAT systémique aux 7 grands types d'enjeux suivants :

- économie alimentaire ;
- culture et gastronomie ;
- nutrition et santé ;
- accessibilité sociale ;
- environnement ;
- urbanisme et aménagement du territoire ;
- enjeux transversaux.

Les prochaines étapes ont été énoncées :

- partage du diagnostic ;
- définition des actions avec l'ensemble des acteurs du territoire (PCVI + PNRB) ;
- rencontre des élus du PCVI et du PNRB ;
- reconnaissance de la démarche auprès de la Région.

Le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE des informations relatives à cette démarche.

Point n° 13 : instauration du télétravail

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite instaurer le télétravail afin de répondre aux enjeux d'ordre social, environnemental et sanitaire. Il est rappelé que cette nouvelle modalité de travail repose sur le management par objectifs et la confiance mutuelle entre l'agent et la structure.

Madame Christelle GERMAIN a parcouru oralement, en séance, la Charte du télétravail, en rappelant :

- la définition du télétravail avec les principes généraux que sont le volontariat, la réversibilité, le maintien des droits et des obligations, la protection des données et le respect de la vie privée ;
- le cadre juridique depuis 2012 avec une évolution significative de ce dernier par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a introduit le télétravail de manière ponctuelle et son décret d'application n°2020-524 du 5 mai 2020.

Pour la mise en œuvre du télétravail au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la Charte décline et détaille :

- le champ d'application et des critères d'éligibilité du télétravail ;
- la forme du télétravail ;
- l'autorisation d'exercer des fonctions en télétravail ;
- la durée de l'autorisation et son renouvellement ;
- le lieu du télétravail ;

- l'organisation du télétravail ;
 - les horaires de travail ;
 - les équipements du télétravailleur et les engagements mutuels ;
 - le maintien des droits et des obligations ;
 - les assurances ;
 - le suivi du télétravail.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la Charte du télétravail
- A AUTORISÉ le président à signer les protocoles individuels des agents intéressés.

(Délibération CS 20-10-11)

Point n° 14 : contrat d'assurance des risques statutaires

Le Centre De Gestion (CDG) a souscrit un contrat d'assurance groupe pour garantir les collectivités affiliées qui le souhaitent, contre les risques financiers statutaires en cas de maladie, d'accident du travail, de maternité, de décès de leurs agents titulaires et contractuels. Le contrat actuel arrive à échéance et le CDG a lancé une consultation afin de poursuivre ce service. Le marché d'assurance proposé par le CDG a été attribué à Groupama et à SIACI Saint Honoré.

Le Pays souhaite renouveler cette prestation pour la période 2021-2024.

La souscription retenue prévoit de couvrir toutes les obligations de prise en charge de l'absentéisme des agents :

- Agents affiliés CNRACL : tous les risques (décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire) avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,74%. Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors de la transformation de l'arrêt en longue maladie / longue durée.
- Agents non affiliés à la CNRACL (IRCANTEC) : risques assurés : accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique ; avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,20 %. Il est précisé que la franchise en maladie ordinaire est maintenue lors d'une requalification en grave maladie.

Le coût de ce contrat représente 4 720 €/an pour le Pays.

Le contrat est sur 4 ans avec une garantie de maintien du taux de 2 ans. Il est résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois.

A titre d'information, pour négocier au mieux le taux et les prestations des contrats, le CDG s'est doté des services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Une participation aux frais de procédure s'élève à 16 euros pour le Pays.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la souscription à ce contrat d'assurance, le règlement, d'honorer les frais de procédure inhérent,
- A AUTORISÉ le président à signer les conventions en résultants et tous les actes afférents.

(Délibération CS 20-10-12)

Point n° 15 : adhésion à l'association Adéfibois

L'association Adéfibois Berry, créée en 1998 et composée d'un bureau de 17 membres (producteurs, prestataires, transformateurs et utilisateurs) agit pour le développement de la filière bois en Berry de l'approvisionnement à la valorisation à travers :

- l'organisation de visites,
- la création de supports de communication,
- la sensibilisation, la réalisation de pré-études bois énergie,
- l'accompagnement des porteurs de projets et
- la mise en réseau.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre ainsi que les porteurs de projets du territoire sont accompagnés par l'association Adéfibois plus particulièrement dans le cadre du COT EnR.

L'adhésion à l'association donne lieu à cotisation annuelle d'un montant de 200,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ l'adhésion à l'association Adéfibois
- A AUTORISÉ le président à procéder au paiement de la cotisation annuelle.

(Délibération CS 20-10-13)

Point n° 16 : questions diverses

- Présence du président du Conseil régional François Bonneau au Comité syndical du 8 décembre prochain à la salle des fêtes de Coings.
- Tenue d'une CDAC le 3 novembre prochain pour l'examen de 2 dossiers : transfert et agrandissement du drive du centre commercial Leclerc Cap Sud et agrandissement du magasin Séron Meubles.

- Au regard de l'actualité, le Pays souhaite saisir le Conseil de développement castelroussin sur la laïcité et les valeurs de la République.
- Le Pays souhaite maintenir le Copil Natura 2000 en décembre prochain dans le respect du protocole sanitaire.
- Invitation à transmettre la lettre d'informations du Pays à l'ensemble des élus des conseils municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 00.